



ASIPE

Comité de direction

Préavis n° 3/2020

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet : - Budget de fonctionnement 2021

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

En vertu de l'article 14 al.1 ch. 5 des statuts de l'ASIPE, le Comité de direction vous soumet le budget de fonctionnement pour l'année civile 2021.

1. Préambule

Une modification importante aura lieu au 1^{er} août 2021 avec l'entrée en fonction du nouvel établissement primaire de Payerne-Granges et environs.

Si la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) est encore en cours de projet, notamment dans la répartition des élèves entre les deux établissements primaires, en principe et au moment d'écrire ce préavis, l'établissement primaire de Payerne-Corcelles et environs devrait avoir 1'000 élèves, alors que l'établissement primaire de Payerne-Granges et environs devrait en avoir 770, dont 420 sur le territoire payernois.

En raison de ces inconnues, le Comité de direction a décidé pour l'année 2021 de ne pas procéder à un changement du modèle financier qui tiendrait compte des deux établissements primaires. L'analyse en terme de faisabilité, d'opportunité et de légalité serait faite au moment de préparer le budget 2022 ou éventuellement au moment de l'introduction de MCH2, qui nécessitera à l'évidence une modification du plan comptable.

Dès lors, le budget 2021 tient compte de l'arrivée de ce nouvel établissement avec une répartition de tous les élèves primaires, mais sur un fonctionnement de 5 mois, entre août et décembre 2021 avec un nombre d'élèves estimé à 420 élèves.

2. Remarques et commentaires

Les modifications significatives des postes comptables, par rapport au budget 2020 ou aux comptes de fonctionnement 2019, sont expliquées dans le tableau ci-dessous.

N° du compte	Commentaires
101.3011.00	Un montant supplémentaire a été rajouté en raison des travaux du CoDir dans le cadre de la construction du collège des Rammes, ainsi qu'en raison de la nouvelle législature et des travaux préparatoires de l'exécutif, avec la mise à jour du plan de développement ou encore le programme de législature.
110.3011.00	En novembre 2019, le CoDir a demandé au directeur de l'ASIPE de mettre en place une nouvelle grille salariale pour l'ensemble des postes au sein de l'ASIPE. En effet, il y avait trop de disparités de traitement selon les fonctions, ainsi qu'un manque de politique salariale transparente et attractive. Un projet a été présenté en mai 2020 et validé par le CoDir avec une entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2021 comme demandé initialement. La grille salariale de l'Etat de Vaud a été choisie, notamment parce qu'elle est déjà utilisée par d'autres associations intercommunales et que plusieurs fonctions au sein de l'ASIPE sont similaires à l'Etat de Vaud. L'augmentation de ce poste est essentiellement l'engagement d'une nouvelle collaboratrice à 40% dès le 1 ^{er} août 2020, dans le dessein d'assurer la reprise des tâches déléguées aux établissements selon les postes 111.3512.00 & 112.3512.00.
111.3011.00	Une patrouilleuse scolaire a été engagée dès le 1 ^{er} février 2020 pour le secteur des Rammes. Ceci engendre une augmentation des traitements.
111.3512.00	L'ASIPE va reprendre en interne les tâches déléguées au travers de la convention dès le 1 ^{er} janvier 2021. Ceci est possible grâce à l'engagement d'une nouvelle collaboratrice comme annoncé au poste 100.3011.00.
112.3111.00	Un montant supplémentaire est prévu pour acquérir des aménagements d'archivage au secrétariat dans le bâtiment de la Nouvelle Promenade.
113	Dès le 1 ^{er} août 2021, un deuxième établissement primaire verra le jour dans le périmètre de l'ASIPE. Un nouveau poste comptable a été créé.
113.3170.00	Un montant est prévu dans le cadre de l'inauguration du bâtiment scolaire des Rammes.
150.3040.00	Le changement de grille salariale a pour conséquence qu'une collaboratrice dépasse de salaire de coordination et sera donc soumise à la LPP selon le plan de la Caisse intercommunale de pensions.
150.3091.00	Afin de gagner en transparence et en autonomie, ce poste a été créé spécifiquement pour la bibliothèque.
150.3102.00	Avec le recul, depuis la reprise de la bibliothèque par l'ASIPE, une meilleure répartition a été faite dans les achats. Les montants d'acquisition ont été revus à la baisse et correspondent aux besoins de la clientèle et à la capacité de gestion du personnel.
150.3102.01	Même remarque qu'au poste ci-dessus.
150.3111.00	Il est prévu de changer les chaises du personnel, qui ont plus de 20 ans et qui sont défectueuses.

150.4523.00	Des conventions sont en cours de signature avec les communes de Payerne, Corcelles et Trey pour finaliser leurs participations financières à l'activité de la bibliothèque. Pour rappel, les communes de Chevroux, Grandcour et Missy, financent déjà leur bibliothèque sise à Grandcour.
350.3112.00	Il s'agit du renouvellement annuel du mobilier scolaire demandé par le directeur.
350.3112.01	Il s'agit du renouvellement annuel du mobilier scolaire demandé par le directeur.
350.3152.01	Sur le site du secondaire, dans le dessein d'éviter du gaspillage en procédant au renouvellement de mobilier, le mobilier a bénéficié de réparations importantes en 2020. Le mobilier restant sera mis en état en 2021.
350.3161.01	Le loyer correspond au 3/4 des charges annuelles de l'ensemble du bâtiment, ceci en raison de la présence d'un appartement dans le même bâtiment.
350.3161.02	En août 2021, les 4 classes supplémentaires seront terminées. Les intérêts et amortissements courront dès 2022. Dès lors, l'augmentation est uniquement due aux charges d'exploitation sur 5 mois pour un montant estimé à 15'875 CHF.
350.3161.04	La location des classes de Missy a été budgétée sur 12 mois, malgré qu'en principe ces classes ne seront plus louées dès août 2021. Il s'agit de prendre le maximum de sécurité en cas de retard dans la construction du collège des Rammes notamment en cas de deuxième vague de Covid avec un éventuel arrêt du chantier ou autres incidents qui pourraient arriver ces 12 prochains mois. Le plein des citernes à mazout a été fait en 2019, ceci explique le coût plus important qu'en 2020 pour l'ASIPE.
350.3161.05	L'augmentation est essentiellement due aux nouveaux amortissements des derniers investissements sur les bâtiments, ainsi que la location du stade municipal qui est utilisé à 52% par les écoles et qui n'a jamais été comptabilisé à ce jour. La part des coûts de fonctionnement pour l'ASIPE est de 25%.
350.3313.00	Il s'agit de l'amortissement du mobilier acquis pour les deux classes en 2018 à Verschez-Perrin via un emprunt.
351.3116.00	Il est prévu de mettre à jour une partie de la signalétique sur la base de ce qui a été fait en 2015 avec l'arrivée de la Promenade Moderne. A cela s'ajoute l'achat de deux bancs extérieurs disposés à proximité de la nouvelle place de jeu ainsi qu'une poubelle extérieure. Des tapis de gym seront également changés en raison de leur vétusté (normes BPA).
351.3141.00	Le changement des fenêtres va continuer en 2021 dans le dessein d'améliorer thermiquement le bâtiment. Un projet est en cours d'évaluation avec la pose de film anti-UV sur les fenêtres exposées. Selon les résultats, ce dispositif pourrait être appliqué à la bibliothèque et à l'aula en 2021.
353.3141.00	Des travaux de réparation des murs vont se poursuivre en 2021, ainsi que l'entretien spécifique des sols afin de prolonger la durée de vie du lino. En raison d'infiltration d'eau lors de fortes précipitations, il est envisagé de présenter au Conseil intercommunal du mois de mars 2021 un préavis pour améliorer l'étanchéité. Ce préavis contiendra également l'achat de télévision (grand écran) et tableaux blancs dans plusieurs bâtiments scolaires selon le nouveau règlement entré en vigueur début mai 2020 ¹ , en remplacement des vieux tableaux noirs.

¹ Règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires du 29 avril 2020 (RS 400.01.3)

355	Il s'agit du nouveau bâtiment des Rammes qui sera en fonction pour la rentrée scolaire 2021-2022. L'ensemble des coûts des différents postes ont été inscrits de manière hypothétique ou basé sur des projections à l'aide de coûts de fonctionnement d'autres bâtiments de l'ASIPE. Les charges sont basées sur une durée d'exploitation de 5 mois en 2021. Les amortissements débuteront dès l'année 2022.
5	Avec l'entrée en vigueur de la LAJE modifiée le 1 ^{er} janvier 2018, les communes ont trois ans pour mettre en place des accueils parascolaires pour les élèves primaires, selon l'article 62c LAJE. L'ensemble des revenus du parascolaire ont été calculés sur la base des comptes 2019 fournis par l'ARAJ, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Participation des parents : 35.3% - Participation FAJE : 18.5 % - Participation des communes associées : 38.9% - Autres (SESAP, aide démarrage) : 7.3% <p>Les taux ont été arrondis.</p>
500.3011.01	Il s'agit d'une projection de traitement notamment en raison de changement de personnel dès août 2020 avec l'ouverture de l'UAPE de Grandcour, ainsi que l'adaptation des salaires avec la nouvelle grille salariale. Dans ce poste, il est prévu 48 places, alors qu'en principe cette UAPE devrait revenir à 36 places dès août 2021. Il a été décidé de laisser le plus possible de marge de manœuvre ne connaissant pas l'impact de l'ouverture de l'UAPE des Rammes et la répartition des élèves entre les deux établissements primaires.
500.3011.02	Les deux postes d'apprentis (1 ^{ère} année et 3 ^{ème} année) sont budgétés à l'UAPE Croc' Bonheur, sachant que quelques jours par semaine ils peuvent aller dans d'autres UAPE selon les besoins de l'équipe ou le concept de formation interne.
500.3091.00	Il est prévu qu'une éducatrice suive une formation en conduite d'équipe afin de garantir le taux d'encadrement selon le cadre de référence de l'EIAP. Une rencontre a eu lieu avec l'OAJE en juin 2020 pour planifier ces paramètres entre 2020 et 2021.
500.4356.00	Le modèle de répartition financière (taux) est basé sur les comptes 2019, afin d'être le plus juste possible avec la réalité.
501	Il s'agit d'un budget prévisionnel basé sur des moyennes notamment pour ce qui concerne les traitements. Des modules de 24 places sont prévus. Aucune aide au démarrage n'a été budgétée en raison des nombreuses inconnues à une année de l'ouverture. En principe, l'ASIPE devrait déjà obtenir des aides aux démarrages fédérales et cantonales sur l'exercice 2021.
502	Pour cette UAPE, il s'agit aussi d'un budget prévisionnel pour ce qui est des traitements. Au moment de rédiger le présent préavis nous ne savons pas encore si les modules seront à 12 ou 24 places. La différence avec le budget 2020 s'explique en comparant la durée d'exploitation qui est sur 5 mois en 2020 et 12 mois en 2021. La direction de cette UAPE sera assurée par la directrice Mme Corinne Magne, qui verra son taux d'activité monter de 40 à 50%, dès le 1 ^{er} septembre 2020.
503	Il s'agit de l'accueil de midi pour le primaire, qui a été ouvert en 2019 à Chevroux et qui s'est terminé en juillet 2020 suite à l'ouverture de l'UAPE de Grandcour. Afin de simplifier la comptabilité, ce même poste est maintenu pour l'accueil de midi à Corcelles-près-Payerne dès août 2020. Au moment de rédiger le présent préavis,

	nous ne savons pas encore les besoins, raison pour laquelle il a été rajouté un poste de plus si la demande est plus importante qu'avec l'accueil à Chevroux (12 enfants).
504	Pour ce poste, il s'agit également d'un budget prévisionnel basé sur des moyennes. Les aides aux démarrages n'ont également pas été budgétées en raison d'un manque d'informations à ce stade. Il a été notamment planifié que du personnel commence à travailler déjà fin juillet 2021 afin d'être opérationnel à la rentrée scolaire d'août.
505.3011.00	Le poste du traitement a été revu à la baisse en tenant compte des besoins et du nombre d'inscriptions ces dernières années.
507.3131.00	Ce poste a été revu à la baisse en tenant compte des besoins de ces deux dernières années.
510.3103.00	L'achat d'un aspirateur pour la salle des travaux manuels est planifié.
510.3653.00 515.3662.00 515.3662.01	Le budget a été calculé avec 1400 élèves. Camps 1 à 4 H : forfait de 10'000 CHF Camps verts 5 ou 6 H : 140 CHF/élève Camps de ski 7 H : 160 CHF/élève Camps verts 8 H : 150 CHF/élève La participation des parents autorisée de 10 CHF à 16 CHF / jour ainsi que les subventions J+S ne sont pas comprises dans ces montants. Spectacles, activités culturelles : 15 CHF/élève Courses d'école 1 à 4 H : 20 CHF/élève Courses d'école 5 à 8 H : 30 CHF/élève
517, 527 & 537	Les postes pour les transports scolaires et publics n'ont pas été modifiés. En effet, avec l'arrivée du deuxième établissement primaire en 2021, il est encore trop tôt pour définir les impacts. De plus, un nouveau contrat devrait être signé au printemps 2021 dans le cadre de la procédure d'appel d'offre et pourrait changer certains paramètres notamment avec les lignes de transports publics.
520.3135.00	L'achat de postes à souder est prévu. Des renouvellements de 13 étaux dans la salle de travaux manuels, un filtre à poussière ainsi que des plaques de réfraction sont également prévus.
520.3653.00 525.3662.00 525.3662 01	Le budget a été calculé avec 680 élèves selon les indications du directeur de l'établissement. Echanges linguistiques : 7'500 CHF sous forme de forfait Camps classe d'accueil : 150 CHF/élève Camps de ski 9 H : 250 CHF/élève Camps fin d'école 11 H : 440 CHF/élève La participation des parents autorisée de 10 CHF à 16 CHF / jour ainsi que les subventions J+S ne sont pas comprises dans ces montants. Spectacles, activités culturelles : 20 CHF/élève Courses d'école 9 et 10 H : 40 CHF/élève

	Sorties spéciales (frais de transports) : 15'000 CHF sous forme de forfait.
530	Il s'agit du poste pour le nouvel établissement primaire de Payerne-Granges et environs, qui sera en fonction en août 2021. Les postes ont été évalués sur des hypothèses du nombre d'enfants (environ 420 élèves) et des besoins.
560.3132.00	Le montant a été réévalué par rapport aux besoins et au nombre d'élèves légèrement en hausse depuis deux ans. Il s'agit aussi d'équiper (petits matériels de pharmacie, sucre, thés, sacs pour les camps, etc) la nouvelle infirmerie du collège des Rammes.
560.3654.00	Le poste a été maintenu comme en 2020 pour les activités du médecin scolaire, qui est amenée à traiter de plus en plus de cas compliqués en soutien aux infirmières scolaires. Elle devra également procéder aux campagnes de vaccination.

L'augmentation des coûts pour les communes est liée à l'évolution de la population et du nombre d'élèves. Les tableaux ci-dessous mettent en évidence ces évolutions par commune depuis le début de la législature.

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne	Trey	Grandcour	Total :
2016	446	2'393	361	9'301	260	885	13'646
2017	470	2'448	352	9'716	268	890	14'144
2018	480	2'479	368	9'971	267	929	14'494
2019	492	2'571	365	10'072	285	953	14'738

Tableau 1 : nombre d'habitants par commune entre 2016 et 2019

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne	Trey	Grandcour
2016	39	216	24	854	33	92
2017	40	221	26	869	33	91
2018	41	215	37	894	29	93
2019	45	221	36	911	38	89

Tableau 2 : nombre d'élèves du primaire par commune entre 2016 et 2019

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne	Trey	Grandcour	ASIEGE
2016	11	103	5	324	9	29	132
2017	9	94	7	309	12	31	136
2018	7	85	9	359	15	39	129
2019	11	82	11	347	12	35	152

Tableau 3 : nombre d'élèves du secondaire par commune entre 2016 et 2019

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des coûts par habitant et par élève primaire ou secondaire. Les coûts pour la partie parascolaire ne figurent pas dans ces montants.

	C/Hab.	C/élè. Prim.	C/Hab.	C/élè. Sec.
Comptes 2017	132.82	1'415.94	48.16	1'440.27
Comptes 2018	129.42	1'398.39	48.30	1'439.17
Comptes 2019	133.60	1'445.07	47.75	1'391.07
Budget 2020	134.25	1'486.52	55.03	1'669.74
Budget 2021	136.53	1'501.36	56.73	1'687.18

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 3/ 2020 du Comité de direction de l'ASIPE
Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce budget
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1 d'approuver le budget de fonctionnement 2021 tel que présenté.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 6 juillet 2020.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



Julien Mora



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi

Annexe : budget de fonctionnement 2021 & annexes